



Conduite à tenir en cas d'incendie

Consigne générale et manipulation d'extincteurs

3.1

Objectifs de cette formation

L'objectif de cette formation est de former le personnel à la conduite à tenir en cas de départ de feu ou d'incendie, dans l'intérêt de la sécurité des personnes et de la sauvegarde des biens de l'établissement, et dans le respect des consignes générales de sécurité fixées par le chef d'établissement. Elle permet de répondre au code du travail (R4227-28).

Programme de compétences

Théorie (1h00 à 2h00):

1. Connaître les principes du feu.
 - triangle du feu, correspondances dans l'établissement, types de feu, risques liés à l'incendie,
2. Connaître les principes de la Prévention et de la Prévision.
 - flamme, départ de feu, incendie, prévention, prévision, les exemples de l'établissement,
3. Connaître les consignes en cas d'incendie.
 - conduite à tenir en cas de départ de feu, consignes de l'établissement,
4. Connaître les modalités d'évacuation
 - signal d'alarme, consignes associées, évacuer en sécurité, connaître son rôle,
5. Savoir passer un message d'alerte.
 - les numéros, les éléments, passer un message,
6. Savoir identifier un extincteur.
 - les spécifications, signes distinctifs, mode opératoire,

Pratique (0h40 à 1h30):

7. Connaître le matériel et son utilité dans sa zone de travail
 - les extincteurs, les autres éléments,
8. Être capable d'utiliser un extincteur (sur générateur de flammes écologique ou sur feu réel).
 - protection, approche, attaque, extinction.
9. Selon site et attentes stagiaires : Extinction d'une bouteille de gaz en feu, Extinction d'une friteuse en feu.

Options :

Utilisation des RIA, Repérage des systèmes de coupure d'urgence, Mise en oeuvre sur feu réel (combustibles de l'établissement). Exercice d'évacuation.

L'établissement peut rajouter toute procédure ou cas particulier relatif à l'incendie, à la conduite à tenir en cas d'urgence, à communiquer pendant la formation.

Règlementation

Code du travail, Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-39 : La consigne de sécurité incendie prévoit (...) les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser (...) des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Références :

APSAD R6 : Annexe 5 - «Tout le personnel»

Administratif

Durée : 2h00 à 3h30

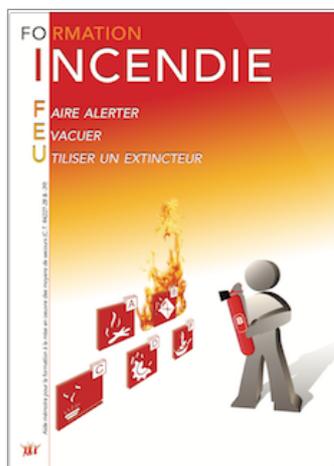
Nombre de participants : 10 à 14 maxi, sur devis.

Salariés concernés: L'ensemble du personnel (y compris temporaires)

Pré-requis : Aucun

Modalités de l'intervention:

Un espace réservé à la manipulation devra être possible.



Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

La salle aura une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, équipée d'un paperboard ou d'un tableau. La formation débutera par une présentation du formateur et des stagiaires afin de permettre une adaptation de la démarche aux présents. Elle respectera le programme de formation remis en utilisant des méthodes alternées expositives, participatives, actives, et pratiques. **Le formateur remettra un support pédagogique** qui sera utilisé comme outil de découverte de connaissances, de synthèse de connaissances acquises et de mémento pour l'après-formation. Les locaux de l'établissement devront être disponibles pour le repérage et l'identification des moyens en relation avec la formation. Un espace extérieur, dégagé, à plus de 10 mètres de toute installation est nécessaire pour la partie «manipulation».

Moyens d'évaluation mis en œuvre

L'évaluation des acquis de la formation sera faite au cours de la formation lors des modules participatifs et actifs par le formateur qui veillera à la bonne compréhension et à l'expression de chacun. En fin de formation le formateur soumettra un questionnaire individuel permettant de vérifier l'acquisition de chacun. Les résultats de l'évaluation seront remis à chaque stagiaire sous la forme d'une attestation visée par l'organisme de formation.

Moyens d'encadrement

L'encadrement des stagiaires sera assuré par le formateur, qui veillera au respect du règlement intérieur de formation affiché et transmis à chaque participant avec la convocation.

Formation en intra

Un entretien pourra être nécessaire pour adapter le contenu à l'établissement. La formation peut également être complétée par la formation des guides et serre-files, avec mise en situation au cours d'un exercice d'évacuation.

L'entreprise/établissement met à disposition du formateur une salle de réunion/formation nécessaire à la réalisation de la partie théorique. La réalisation de la manipulation sur générateur de flamme à gaz nécessite d'organiser l'intervention pour intervenir dans des conditions de sécurité optimales : nous consulter.